

ACMGE

Les ateliers de Comédie Musicale
de Genève

Fiche d'inscription 2016-2017

« Chez Laurette, la groupie des pianistes »
« 14 jours pour monter un show »

Les dates :

2016 : 8 octobre, 5 et 26 novembre

2017 : 14 et 15 janvier, 4 février

4 et 5 mars,

1^{er} avril et 29-30 avril

6 mai et 20 et 21 mai

A retourner à :

Nathalie Chevallerau

ACMGE

Rue du lièvre, 3

1227 Les Acacias

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse complète: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Inscription pour _____ samedi d'essai _____ les samedis

Tél privé: _____ Tél professionnel : _____

Natel _____

e-mail _____

Coordonnées de la personne à qui envoyer la correspondance (si différentes de ci-dessus) :

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : _____ Tél : _____

Problèmes de santé, accidents, allergies, etc :

J'ai pris connaissance du règlement interne et des conditions générales

Date :

Signature du participant :

Signature des parents (pour les élèves mineurs) :

ACMGE

Les ateliers de Comédie Musicale
de Genève

REGLEMENT INTERNE ET CONDITIONS GENERALES 2016 - 2017

INSCRIPTION

1. Les inscriptions sont effectuées pour une durée de 4 samedis et 4 weekends plus les répétitions générales obligatoires : mercredi 31 mai en soirée et vendredi 2 juin soirée .
Le spectacle est prévu les 3 ou 4 juin 2017. (Attention weekend de pentecôte)

FRAIS

2. Tarif par journée : 120 CHF
Tarif pour 14 journées : CHF 1560 (14^{ème} journée offerte)
Possible de faire que 12 journées : 1440 CHF
3. Les sommes dues sont **payables en 6 fois** de octobre à fin mars. **Aucune facture ne sera envoyée.** Les paiements doivent être effectués **au plus tard le 5 de chaque mois** à l'aide du BVR qui sera fourni par les ACMGE. Tout retard fera l'objet d'une relance qui sera facturée CHF 10.
4. Samedi d'essai : il est possible de s'inscrire pour 1 samedi d'essai au prix de CHF 160 le samedi, payable en une fois.
5. Avec accord avec la production, il est possible de rejoindre le groupe si minimum 11 journées. Le cours de rattrapage sera facturé 170 CHF pour 2 heures.

SUIVI DES REPETITIONS

6. L'équipe pédagogique s'engage à dispenser un enseignement de qualité durant tous les week-ends, c'est pourquoi elle demande également à chacun de s'engager à suivre régulièrement ces week-ends d'octobre à mai ainsi que les répétitions obligatoires pour le spectacle. Les week-ends manqués ne sont pas remboursés, vous recevrez le matériel nécessaire pour rattraper ces 15 heures de travail. Afin de faciliter cette organisation, vous êtes priés de nous avertir de vos absences une semaine à l'avance.

RESILIATION

7. Une annulation est possible en faisant parvenir un courrier à la direction avant **le 30 novembre 2016**. Aucune annulation, sauf cas de force majeure, ne sera acceptée après cette date et les frais resteront entièrement dus pour le projet complet.
8. En cas de force majeure, telle que maladie ou accident grave, une demande d'annulation de l'inscription pourra être formulée par écrit auprès de la direction, qui statuera sur un possible arrangement.

ACMGE

Les ateliers de Comédie Musicale
de Genève

ACCES AUX COURS ET LOCAUX

8. Un participant peut se voir refuser l'accès aux répétitions pour les raisons suivantes:
 - Comportement inadéquat.
 - Non-respect du règlement des ACMGE.
 - Arrivées tardives successives sans motif valable.
9. Une tenue ainsi qu'une coiffure correctes sont exigées. Il est demandé à chacun de respecter la propreté et l'intégrité des locaux. Il est notamment strictement interdit de porter des chaussures d'extérieur (même baskets) dans les locaux de répétition. Aucune nourriture ou boisson, à l'exception de bouteilles d'eau, n'est autorisée dans les locaux de répétition. Il est également interdit de fumer dans les locaux.
10. La direction décline toute responsabilité pour les objets oubliés ou volés dans l'école.

DIVERS

11. Les risques de maladie et accident ne sont pas couverts par les ACMGE, chaque participant doit être assuré personnellement pour l'accident et la responsabilité civile.
12. La direction des ACMGE se réserve le droit d'utiliser des photos ou des films pris durant les cours ou sur scène lors de prestations pour sa communication (site internet, brochures, programmes, etc.).